



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 30 juin 2021

Délibération n° 2021-077

**CESSION PARTIE DE PARCELLES RUE MARCEL ISSARTIER - MODIFICATION -
AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 44

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPAR, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 2

Mesdames, Messieurs: Eric SARRAUTE à Bastien RIVIERES, Alain CHARRIER à Cécile SAINT-MARC

ABSENTS : 3

Mesdames, Messieurs : Ghislaine BOUVIER, Daniel MARGNES, Bruno SORIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Véronique KUHN

Monsieur Gérard SERVIÉS, Adjoint au Maire Délégué aux Ressources Humaines et à l'Administration Générale, Adjoint de quartier, informe l'Assemblée que par délibération n° 2018-026 du 6 avril 2018, le Conseil Municipal a validé la cession à titre gratuit d'une partie des parcelles ER 49 et 71 d'une surface à détacher de 1300 m² sises rue Marcel Issartier au profit de Bordeaux Métropole.

En effet, dans le cadre des opérations d'intérêt métropolitain « voie verte Issartier », Bordeaux Métropole a sollicité la ville afin d'acquérir une partie des parcelles susmentionnées en vue de l'intégration dans le domaine public métropolitain.

Cependant, les limites ayant été modifiées, l'assiette foncière à céder n'est plus que de 1286 m².

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L3112-1,

Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 26 mars 2018,

Vu la délibération de la Ville de Mérignac n° 2018-026 du 6 avril 2018,

Vu l'avis de la Commission Ressources-Emploi-Economie-Démocratie participative en date du 21 juin 2021,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : de modifier la délibération n° 2018-026 du 6 avril 2018 en portant la surface à détacher des parcelles ER 49 et ER 71 à 1286 m² sur la base du document d'arpentage tel que présenté ci-joint, conformément à l'article L3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

ARTICLE 2 : de céder à titre gratuit à Bordeaux Métropole l'emprise foncière correspondante sur la base du document d'arpentage tel que présenté ci-joint, conformément à l'article L3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

ARTICLE 3 : d'autoriser Monsieur Thierry TRIJOLET, Premier Adjoint, à signer tous actes et documents se rapportant à ce dossier.

ADOpte A l'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 30 juin 2021



Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 07 juillet 2021.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.